

portant nomination de Conseillers près des Ambassades de la République Populaire du Bénin en Roumanie, à Moscou, à Ottawa et à Pékin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le Décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU le Décret n° 75-226 du 18 septembre 1975, portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret n° 113/PC/MFPTAS/MAE du 8 juillet 1964, portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- VU le Décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire à leur réunion conjointe du 15 juillet 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Le Camarade ALAPINI Roger est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin en Roumanie.

Article 2 :- Le Camarade BIGA Abdoulaye est nommé Deuxième Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Moscou.

Article 3 :- Le Camarade SAKA Blaise est nommé Deuxième Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Ottawa.

Article 4 :- Le Camarade MARIANO Valérien est nommé Deuxième Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin à Pékin.

Article 5 :- Dans leurs nouvelles fonctions, les Camarades ALAPINI Roger, BIGA Abdoulaye, SAKA Blaise, et MARIANO Valérien bénéficieront du traitement attaché à leurs grades auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 et les textes qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'étranger.

Article 6 :- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 août 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,

Michel ALLADAYE

Isidore AMOUSSOU

Ampliations :- PR 8 - CC du PRFB 4 - SGG 4 - MAEC et ses Dtions 10 - Ambassades intéressées 4 - Ministères 14 - Intéressés 4 - SPD 2 - DPE 2 - DGAJL-INSAE 4 - IGE 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 - DPE au MEPT 3 - DB-DGF-Solde 6 - Trésor 4 - DI 4 - BN-UNB-FASJEP 6 JOREB 1.

ARTICLE 37.- A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, sur la proposition du Conseil d'Administration le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des Administrateurs et des Commissaires aux comptes.

Le surplus du produit de liquidation sera reparti aux actions par égales parts.

TITRE IX

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 38.- Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les Actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, soit entre les Actionnaires et la Société, soit entre la Société et les tiers sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

ARTICLE 39.- Pour faire publier les présent statuts, les actes et délibérations constitutifs qui y feront suite, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'expédition ou d'extraits.-